



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 4 juillet 2017, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## CONSULTATION PUBLIQUE

Point 5.6 Demande de dérogation mineure pour permettre d'avoir deux garages privés, lot 3 389 234 (propriété de M. Alex Mercier)

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2017-134 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 01.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Jérôme Pagé, conseiller  
Stéphanie Bergeron, conseillère  
Line Boisvert, conseillère  
Émile Brassard, conseiller

Est absent : Yvon Laviolette, conseiller

3 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2017
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Octroi – Production d'un avis juridique par Me Patrick Beauchemin
- 3.2 Embauche d'une monitrice pour le terrain de jeux 2017
- 3.3 Embauche d'un étudiant au service de la voirie pour l'été 2017
- 3.4 Octroi d'un contrat concernant l'entretien du plancher de la bibliothèque
- 3.5 Autorisation de participer au tournoi de golf des gens d'affaires
- 3.6 Mandat concernant l'entretien des bordures de routes
- 3.7 Renouvellement du statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- 3.8 Autorisation d'appel d'offres concernant la réfection d'une portion de route du chemin Terre Rouge

### 4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer

### 5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 juin 2017
- 5.2 Demande de permis de construction pour la modification du corps secondaire d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 5 955 130 (4444, rue de la Promenade, propriété de M. Louis Parent et Mme Hélène Rochette)





- 5.3 Demande de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures, l'ajout d'une cheminée et d'une terrasse attachée au balcon arrière existant d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 4 438 629 (3859, chemin de Tilly, propriété de M. Jonathan Savard et Mme Karine Roger Chabot)
- 5.4 Demande de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures et la galerie d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 3 389 485 (3992, chemin de Tilly, propriété de M. René Daigle et Mme Yvette Cloutier)
- 5.5 Certificat d'autorisation d'affichage pour l'installation d'une enseigne commerciale dans une entrée de village, lot 4 734 878 (957, rue de l'Église, propriété de la Corporation des Aînés de Saint-Antoine-de-Tilly)
- 5.6 Demande de dérogation mineure pour permettre d'avoir deux garages privés, lot 3 389 234 (propriété de M. Alex Mercier)

## 6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

## 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2017

#### 2017-135 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2017

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

### 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017

#### 2017-136 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3.1 Octroi – Production d'un avis juridique par Me Patrick Beauchemin

#### 2017-137 OCTROI – PRODUCTION D'UN AVIS JURIDIQUE PAR ME PATRICK BEAUCHEMIN

ATTENDU QUE le 20 juin 2017, la Municipalité s'est adressée à Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L., pour obtenir une proposition d'honoraires professionnels pour rédiger un avis juridique sur deux demandes soumises par des citoyens traitant des chemins privés prévus par la réglementation;

ATTENDU QUE Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L. a présenté une proposition d'honoraires le 27 juin 2017;

pour ces motifs,  
il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires soumise le 27 juin 2017 par Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L.





### 3.2 Embauche d'une monitrice pour le terrain de jeux 2017

#### 2017-138 EMBAUCHE D'UNE MONITRICE POUR LE TERRAIN DE JEUX 2017

ATTENDU QUE la Municipalité entend opérer un Terrain de jeux comme par les années passées;

ATTENDU QUE les offres d'emploi ont été affichées ;

ATTENDU QU' un comité de sélection a été formé et qu'il a remis ses recommandations au conseil municipal;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE Mme Bianca Demers soit embauchée à titre de monitrice du Terrain de jeux pour l'été 2017.

Les conditions de travail seront établies en fonction des politiques salariales en vigueur.

### 3.3 Embauche d'un étudiant au service de la voirie pour l'été 2017

#### 2017-139 EMBAUCHE D'UN ETUDIANT AU SERVICE DE LA VOIRIE POUR L'ETE 2017

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher un étudiant au service de la voirie pour l'été 2017;

ATTENDU QU' une offre d'emploi est parue et qu'un comité a été formé;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE M. Gabriel Guimond-Simard soit embauché à titre d'étudiant au service de la voirie pour l'été 2017.

Les conditions de travail seront établies en fonction des politiques salariales en vigueur.

### 3.4 Octroi d'un contrat concernant l'entretien du plancher de la bibliothèque

#### 2017-140 OCTROI D'UN CONTRAT CONCERNANT L'ENTRETIEN DU PLANCHER DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le plancher de la bibliothèque nécessite un entretien (décapage et cirage);

pour ce motif,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la soumission de M. Robert Jr Pugh au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables soit acceptée et que le contrat lui soit octroyé.

Les fonds seront pris à même le surplus accumulé.

### 3.5 Autorisation de participer au tournoi de golf des gens d'affaires

#### 2017-141 AUTORISATION DE PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES

ATTENDU QU' une invitation a été reçue concernant la participation de la municipalité au Tournoi de golf des gens d'affaires;

pour ce motif,





il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE les conseillers Émile Brassard et Jérôme Pagé soient autorisés à participer à cet événement et que les frais encourus au montant de 140 \$ par personne soient défrayés par la Municipalité.

La directrice générale atteste que les fonds sont disponibles au poste 02 11000 454.

### **3.6 Mandat concernant l'entretien des bordures de routes**

#### **2017-142 MANDAT CONCERNANT L'ENTRETIEN DES BORDURES DE ROUTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit procéder à l'entretien des bordures de route pour l'année 2017;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal octroi le contrat d'entretien des bordures de route à Ferme Roger Lambert et Fils s.e.n.c. pour une période d'un an, moyennant la somme de 66 \$ du kilomètre plus les taxes applicables.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

### **3.7 Renouvellement du statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière**

#### **2017-143 RENOUELEMENT DU STATUT DE MEMBRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité adhère à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la somme de 25 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

### **3.8 Autorisation d'appel d'offres concernant la réfection d'une portion de route du chemin Terre-Rouge**

#### **2017-144 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA RÉFECTION D'UNE PORTION DE ROUTE DU CHEMIN TERRE-ROUGE**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer des travaux sur une portion du chemin Terre-Rouge suivant les montants disponibles à la municipalité concernant cette route;

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un appel d'offres afin de pouvoir procéder à un octroi de contrat;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer un appel d'offres sur invitation concernant la réfection d'une portion de route du chemin Terre Rouge;

QUE la Municipalité autorise l'utilisation d'une somme de 17 000 \$ à même le surplus accumulé afin de bonifier le budget de 8 000 \$ déjà affecté à cette route pour un total de 25 000 \$.





#### 4. FINANCES

##### 4.1 Comptes à payer

###### 2017-145 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 8 228 à 8 301 inclusivement, pour un montant total de 81 728 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 5 212,55 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 28 777,54 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

#### 5. URBANISME

##### 5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 juin 2017

###### 2017-146 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 JUIN 2017

Il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 juin 2017

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

##### 5.2 Demande de permis de construction pour la modification du corps secondaire d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 5 955 130 (4444, rue de la Promenade, propriété de M. Louis Parent et Mme Hélène Rochette)

###### 2017-147 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA MODIFICATION DU CORPS SECONDAIRE D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, LOT 5 955 130 (4444, RUE DE LA PROMENADE, PROPRIÉTÉ DE M. LOUIS PARENT ET MME HÉLÈNE ROCHETTE)

Une demande de permis de permis de construction pour la modification du corps secondaire d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CAf 208 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) parce que l'immeuble est situé dans un arrondissement patrimonial et qu'il a une valeur patrimoniale supérieure;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est considéré comme une maison d'esprit mansard, que la date de construction exacte est inconnue, et qu'il est réputé être construit entre 1891 et 1920;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction consiste à :

- Modifier les ouvertures et l'escalier extérieur du corps secondaire du bâtiment de sorte à intégrer des portes-jardin au centre du mur arrière;
- Remplacer les fenêtres par de nouvelles avec de vrais barrotins et à carreaux;
- Remplacer les planches à clin en vinyle par des planches de bois identiques à celles existantes;

ATTENDU QUE les articles 9, 10, 12, 13, 15 et 19 du Règlement 98-383-1 sur les PIIA s'appliquent pour les travaux sur le corps secondaire du bâtiment principal;





- ATTENDU QU' il est mentionné qu'il faut s'assurer que les corps secondaires respectent l'architecture du corps principal au niveau des ouvertures (dimensions, modèle, répartition), de l'ornementation et des revêtements;
- ATTENDU QUE le projet cherche à reproduire la symétrie présente sur le bâtiment au niveau des ouvertures;
- ATTENDU QUE l'article 13 précise que ce type de portes est autorisé sur le mur arrière;
- ATTENDU QUE l'escalier reproduit le modèle existant et respecte donc les critères d'évaluation prévus à l'article 15 pour le remplacement d'un escalier extérieur;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction pour la modification du corps secondaire d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial situé sur le lot 5 955 130 du Cadastre du Québec telle que présentée.

**5.3 Demande de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures, l'ajout d'une cheminée et d'une terrasse attachée au balcon arrière existant d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 4 438 629 (3859, chemin de Tilly, propriété de M. Jonathan Savard et Mme Karine Roger Chabot)**

**2017-148 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR DES TRAVAUX SUR LES OUVERTURES, L'AJOUT D'UNE CHEMINÉE ET D'UNE TERRASSE ATTACHÉE AU BALCON ARRIÈRE EXISTANT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, LOT 4 438 629 (3859, CHEMIN DE TILLY, PROPRIÉTÉ DE M. JONATHAN SAVARD ET MME KARINE ROGER CHABOT)**

Une demande de permis de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures, l'ajout d'une cheminée et d'une terrasse attachée au balcon arrière existant d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CAd 108 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) parce que l'immeuble est situé dans un arrondissement patrimonial et qu'il a une valeur patrimoniale supérieure;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est considéré comme une maison de courant victorien, que la date de construction exacte est inconnue, et qu'il est réputé être construit entre 1891 et 1920;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction consiste à :

- Ajouter une cheminée dans le toit pour permettre l'ajout d'un poêle à bois;
- Remplacer une porte présente sur le mur arrière par une fenêtre;
- Agrandir une ouverture sur le mur arrière pour remplacer la porte-fenêtre;
- Ajouter une terrasse attachée au balcon arrière existant;

ATTENDU QUE l'article 16 du Règlement 98-383-1 sur les PIIA s'applique pour l'ajout de la cheminée;





- ATTENDU QUE l'emplacement de la cheminée minimisera son impact visuel;
- ATTENDU QUE les articles 12 et 13 du Règlement 98-383-1 sur les PIIA s'appliquent pour les travaux sur les ouvertures;
- ATTENDU QUE les ouvertures concernées ne sont pas d'origine ou anciennes et que le projet respecte les critères d'évaluation prévus;
- ATTENDU QUE l'article 15 du Règlement 98-383-1 sur les PIIA s'applique pour l'ajout de la terrasse et que le projet respecte les critères applicables;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures, pour l'ajout d'une cheminée dans le toit et d'une terrasse attachée au balcon arrière existant d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial situé sur le lot 4 438 629 du Cadastre du Québec telle que présentée.

**5.4 Demande de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures et la galerie d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial, lot 3 389 485 (3992, chemin de Tilly, propriété de M. René Daigle et Mme Yvette Cloutier)**

**2017-149 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR DES TRAVAUX SUR LES OUVERTURES ET LA GALERIE D'UN BATIMENT PRINCIPAL D'INTERET PATRIMONIAL, LOT 3 389 485 (3992, CHEMIN DE TILLY, PROPRIETE DE M. RENE DAIGLE ET MME YVETTE CLOUTIER)**

Une demande de permis de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures et la galerie d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial a été déposée à la Municipalité.

- ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CAb 125 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) parce que l'immeuble est situé dans un arrondissement patrimonial et qu'il a une valeur patrimoniale moyenne;
- ATTENDU QUE le bâtiment principal est considéré comme une maison de courant cubique, que la date de construction exacte est inconnue, et qu'il est réputé être construit entre 1921 et 1935;
- ATTENDU QUE la demande de permis de construction consiste à :
- Modifier une ouverture sur le mur latéral ouest pour remplacer la porte-fenêtre actuelle par une autre plus grande;
  - Remplacer une fenêtre présente sur le mur latéral par une autre identique;
  - Supprimer une partie de la galerie présente sur le mur latéral
- ATTENDU QUE les articles 12 et 13 du Règlement 98-383-1 sur les PIIA s'appliquent pour les travaux sur les ouvertures;
- ATTENDU QUE les ouvertures concernées ne sont pas d'origine ou anciennes et que le projet respecte les critères d'évaluation prévus;
- ATTENDU QUE l'article 15 du Règlement 98-383-1 sur les PIIA s'applique pour la suppression d'une partie de la galerie;





ATTENDU QUE la petite terrasse n'est pas d'origine;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de permis de construction telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande de permis de construction pour des travaux sur les ouvertures et la galerie d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial situé sur le lot 3 389 485 du Cadastre du Québec telle que présentée.

**5.5 Certificat d'autorisation d'affichage pour l'installation d'une enseigne commerciale dans une entrée de village, lot 4 734 878 (957, rue de l'Église, propriété de la Corporation des Aînés de Saint-Antoine-de-Tilly)**

**2017-150 CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE DANS UNE ENTREE DE VILLAGE, LOT 4 734 878 (957, RUE DE L'ÉGLISE, PROPRIETE DE LA CORPORATION DES AINES DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY)**

Une demande de certificat d'autorisation d'affichage pour l'installation d'une enseigne commerciale dans une entrée de village a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CBa 115 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) parce que l'immeuble est situé dans une entrée de village;

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation consiste à :

- Installer une enseigne commerciale orientée nord-sud en cour avant du bâtiment principal, dont les poteaux seront en bois et le corps en acier, afin de porter l'attention sur l'établissement;

ATTENDU QUE l'article 40 du Règlement 98-383-1 sur les PIIA s'applique pour l'affichage dans les entrées de village;

ATTENDU QUE l'enseigne souhaitée s'harmonise avec le bâtiment et rappelle le caractère champêtre;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de certificat d'autorisation d'affichage à condition que le fond de l'enseigne soit foncé et que l'écriture soit claire;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande de certificat d'autorisation d'affichage pour l'installation d'une enseigne commerciale sur un immeuble situé sur le lot 4 734 878 du Cadastre du Québec à condition que le fond de l'enseigne soit foncé et que l'écriture soit claire.

**5.6 Demande de dérogation mineure pour permettre d'avoir deux garages privés, lot 3 389 234 (propriété de M. Alex Mercier)**

**2017-151 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE POUR PERMETTRE D'AVOIR DEUX GARAGES PRIVES, LOT 3 389 234 (PROPRIETE DE M. ALEX MERCIER)**





Une demande de dérogation mineure pour permettre d'avoir deux garages privés a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la présente demande vise à permettre qu'un garage privé isolé soit construit sur le lot 3 389 234 du Cadastre du Québec dans le secteur de zone HVa 217 alors qu'il y a déjà un garage privé d'intégré à la résidence;

ATTENDU QUE l'article 72 du Règlement 97-367 sur le zonage énonce qu'il est possible d'avoir qu'un seul garage privé, et ce, pour l'ensemble des secteurs de zones;

ATTENDU QUE de permettre d'avoir deux garages privés revient pratiquement à doubler la superficie disponible pour le rangement des véhicules;

ATTENDU QUE la situation actuelle ne justifie pas de permettre une telle mesure d'exception;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à la majorité  
M. Émile Brassard s'abstient de voter mentionnant qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêts.

QUE le conseil municipal refuse la présente demande de dérogation mineure pour permettre d'avoir deux garages privés, sur le lot 3 389 234 du Cadastre du Québec telle que présentée.

## 6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

## 7. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

### 2017-152 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

Il est proposé par Mme Stéphanie Bergeron, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017 soit adopté séance tenante.

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2017-153 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 20.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Christian Richard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Daigle  
Directrice générale





**COMPTES POUR JUIN 2017**

Arbre AZ S.E.N.C. - travaux d'arboriculture Parc des Fonds	875.00 \$	8259
Beauvais Truchon - honoraires professionnels	11 325.69 \$	8260
<b>Bernier, Gilles:</b>		
<i>Rés.: 2016-05 - entretien ménager mairie, bibliothèque et édifice du 955 de l'Église (juin 2017)</i>	1 006.03 \$	8261
<b>Excavation St-Antoine 1985 inc.:</b>		
<i>Niveleuse - 1 960.32 \$</i>		
<i>Travaux (blocs Côte de l'Église, escalier au quai) - 689.85 \$</i>		
<i>Travaux (asphalte/route des Bouleaux, chemin Bois-Clair, chemin des Plaines) - 824.95 \$</i>		
<i>Travaux (entrée d'eau/ route Marie-Victorin...) - 770.33 \$</i>		
<i>Travaux (ramasser chevreuil/chemin des Plaines) - 172.46 \$</i>	4 417.91 \$	8262
Canon Canada Inc. - location photocopieur + frais de copies supplémentaires	406.75 \$	8263
Chapiteau Rive-Sud Inc. - location chapiteau (Fête Nationale)	551.88 \$	8264
CIMA - rés.: 2015-97 - honoraires professionnels d'ingénierie pour l'accompagnement technique année 2015, infrastructure d'eau	1 038.44 \$	8265
CWA - validation de deux débitmètres d'eau potable (réserve)	1 073.30 \$	8266
Deslauriers & Associés - rés.: 2017-87 - assurance responsabilité (administrateur et dirigeant)	1 844.00 \$	8267
<b>Les Entreprises Lévisiennes Inc.:</b>		
<i>Location de balai mécanique - 2 007.46 \$</i>		
<i>Asphalte (route des Bouleaux, chemin Bois-Clair, une partie du chemin des Plaines) - 588.58 \$</i>	2 596.04 \$	8268
Groupe Environnex - analyse de l'eau	255.47 \$	8269
Financière Banque Nationale Inc. - remboursement intérêts (frais de financement)	3 825.99 \$	8270
Genest, Danièle - frais de déplacement (avril, mai et juin 2017)	72.15 \$	8271
Le Groupe Sport-inter Plus - peinture aréosol (soccer)	453.92 \$	8272
<b>Impression JKL inc.:</b>		
<i>T-Shirt (TDJ) - 794.02 \$</i>		
<i>Polo (centre communautaire) - 127.28 \$</i>	921.30 \$	8273
Info Page - téléavertisseurs (service incendie)	279.67 \$	8274
Laboratoires St-Antoine - lave vitres, nettoyeur pour cuvette, détergent à plancher	103.48 \$	8275
Lafleur, Pierre-Yves - entretien Site internet (juin 2017)	120.00 \$	8276
Labibert, Gaétan - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 15 juin 2017)	35.00 \$	8277
Larose - sacs noirs, papier à mains, vadouille à laver (centre)	143.81 \$	8278
Laroche, Diane - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer «Maison des Aînés» pour juin 2017	18.27 \$	8279
Lemieux, Yann - dessin pour chandail TDJ	200.00 \$	8280
Buron Plus - chemises, ruban, factures, livre message, stylos, correcteur, onglet, post-it, reçu, pinces	238.30 \$	8281
Location d'outils Simplex S.E.C. - location pompe à peinture (bandes de patinoire)	133.98 \$	8282
Maheu&Maheux - intervention extérieure (araignée) au centre communautaire	632.36 \$	8283
<b>MRC de Lotbinière:</b>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 5 410.62 \$</i>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 820.57 \$</i>	10 231.19 \$	8284
Petite caisse - frais de poste et autres	200.00 \$	8285
Nadeau, Johanne - rés.: 2014-75 - entretien ménager du bureau de poste (juin 2017)	300.00 \$	8286
Pelouses J. Therrien - rés.: 2016-91 - entretien des terrains municipaux (2e versement-juillet)	2 184.53 \$	8287
Pineault, Martin - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 15 juin 2017)	35.00 \$	8288
<b>Pugh, Robert Jr:</b>		
<i>Rés.: - entretien ménager du centre communautaire + ménage complémentaire (juin 2017)</i>	513.56 \$	8289
<b>Quincaillerie 2000:</b>		
<i>Teinture (bandes de patinoire) + asphalte froide</i>	1 791.83 \$	8290

<i>Page 3</i>		
<b>Quincaillerie M. Hamel &amp; Fils:</b>		
<i>Botte sécurité, chlore - 300.59 \$</i>		
<i>Herbicide, diluant peinture, lubrifiant jig-a-loo, bec verseur, cadenas, maillons, ampoules, gant, fluorescents - 201.31 \$</i>		
<i>Manille vis, chlore, membrane géotextile, enduit toiture, contreplaqué, débouchoir liquide chaîne d'acier carbone - 649.14 \$</i>	1 151.04 \$	8291
<b>Gaudreau Environnement inc. :</b>		
<i>Collecte récupération, déchets municipaux et encombrants - 10 726.53 \$</i>		
<i>Collecte récupération et déchets (Chemin Terre-Rouge et Côte de l'Église) du 1er au 30 juillet 2017) - 117.06 \$</i>	10 843.59 \$	8292
<i>Satir Productions inc. - prestation artistique (chansonnier, sonorisation et éclairage)</i>	632.36 \$	8293
<i>Les Serres Normand Morissette - jardinières</i>	1 724.29 \$	8294
<i>Service de réparations d'appareils ménagers M. M. Enr. - réparation frigidaire (Pavillon Lasnier)</i>	129.34 \$	8295
<i>Servi-Pompes S.P. inc. - nettoyage de la fournaise (mairie)</i>	125.32 \$	8296
<i>Simard, Mario - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 15 juin 2017)</i>	35.00 \$	8297
<i>Sintra - pierre MG-20B (travaux chemins + entrée d'eau/route Marie-Victorin)</i>	725.10 \$	8298
<i>SNQCA - commandes (banderoles, drapeaux..) pour la Fête Nationale</i>	171.60 \$	8299
<b>Toshiba:</b>		
<i>Frais (lecture photocopieur) - 878.21 \$</i>		
<i>Broches, papier - 320.78 \$</i>	1 198.99 \$	8300
<i>Trafic contrôle F.M. Inc. - entretien du réseau d'éclairage public (juin 2017)</i>	293.54 \$	8301
	<b><u>86 940.55 \$</u></b>	
<b><u>Salaires et contributions de l'employeur:</u></b>		
<i>Paie du 14 au 27 mai 2017 (payable le 1er juin 2017)</i>	7 946.06 \$	
<i>Paie du 28 mai au 10 juin 2017 (payable le 15 juin 2017)</i>	8 281.53 \$	
<i>Paie du 11 au 24 juin 2017 (payable le 29 juin 2017)</i>	8 428.03 \$	
<i>Paie des élus (juin 2017)</i>	4 121.92 \$	
	<b><u>28 777.54 \$</u></b>	
<i>Année 2017</i>		